

INTERNAT DU LYCÉE BERTÈNE JUMINER

TROUSSEAU de L'INTERNE

Année scolaire 2026 - 2027

Dès la rentrée, les élèves devront se présenter, en plus de leurs affaires scolaires prévues pour la semaine, avec le trousseau suivant (liste non exhaustive) :

En complément des fournitures scolaires et des effets personnels nécessaires pour la semaine, les élèves devront se présenter avec :

- un porte-clés muni d'un porte-badge afin d'identifier la clé de leur chambre ;
- une caution de **180 €**, à régler lors de l'état des lieux d'entrée (paiement par carte bancaire, chèque ou espèces).

Literie

Le lit doit être soigneusement fait tous les jours.

À prévoir :

- 1 alèse (dimension du matelas : 90 x 190 cm) **obligatoire**
- 2 draps housse (90 x 190 cm)
- 1 drap plat
- 1 couverture
- 1 oreiller + 2 taies (si besoin)

Afin de faire face aux éventuels oublis ou besoins de remplacement, chaque interne doit disposer d'un jeu de draps de rechange conservé à l'internat.

Affaires de toilettes

Les affaires de toilette doivent être rangées dans l'armoire afin de faciliter le nettoyage des chambres.

À prévoir :

- Des serviettes et gants de toilettes et de douche
- Nécessaire de toilette : savon, gel douche, brosse à dents, dentifrices, etc...

Pour des raisons de sécurité, les rasoirs à lame et les lames de barbier sont interdits.

Effets personnels

Prévoir également :

- 1 sac pour le linge sale
- Quelques cintres pour suspendre les vêtements
- 1 paire de tongs (pratique pour la douche)
- 1 sac pour les affaires de sport (survêtements, shorts, maillots et chaussures de sports)
- 1 sac pour les affaires de classe

Chaque semaine

Les élèves internes doivent arriver avec des affaires propres en quantité suffisante pour la semaine, comprenant notamment :

- les tenues réglementaires de cours ;
- les équipements de protection individuelle (EPI) pour les ateliers ;
- la tenue d'éducation physique et sportive (EPS) ;
- des vêtements de nuit.

L'ordinateur personnel est autorisé. Il demeure sous la responsabilité de l'élève et doit être déclaré auprès du conseiller principal d'éducation (CPE).

Traitement médical

Si votre enfant suit un traitement médical, merci de remettre à l'infirmière :

- une ordonnance récente ;
- les médicaments dans leur emballage d'origine.

Responsabilité et objets personnels

Les effets personnels restent sous la responsabilité des élèves internes.

L'utilisation des téléphones portables et des autres équipements multimédias est encadrée par le règlement intérieur. Tout objet dont la détention ou l'usage est interdit pourra être confisqué par les personnels de l'établissement et remis à qui de droit.

Rappel



Conformément au règlement intérieur de l'établissement et à la réglementation en vigueur, **il est strictement interdit de fumer ou devapoter au sein de l'établissement, y compris à l'internat et dans ses abords immédiats.** Le non-respect de cette interdiction est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires.